

Sur l'ancien Leclerc, l'écoquartier devrait avoir poussé en 2021

« Ça, c'est notre gros dossier », a rappelé Guy Bricout à ses collègues du conseil municipal, mardi soir. À en croire le maire, Guy Bricout, en 2021, un écoquartier devrait avoir poussé en lieu et place de l'ancien magasin Leclerc. Sur ce projet, voici ce que l'on sait.



L'ancien magasin Leclerc, rue de Cambrai, a été démolé en avril 2015.

PHOTO ARCHIVES « LA VOIX »

PAR HÉLÈNE HARBONNIER
caudry@lavoxnord.fr

CAUDRY.

1 Des logements
Globalement, le projet s'étendra sur 3 hectares environ. Un terrain qui sera « commercialisé », entre 2018 et 2019, en quatre « escalopes », a rappelé mardi Frédéric Bricout, conseiller municipal délégué – reprenant l'image utilisée au

mois de février, au conseil municipal déjà, pour relancer un projet revu et corrigé (lire ci-dessous). Certaines verront naître 130 à 140 « unités logements ». Soit, a précisé l'élu, « 80 logements individuels ou en petits collectifs, 40 au sein du béguinage, et 20 en prêt social location-accession », ce dernier dispositif ouvrant droit à un taux de TVA préférentiel et à des exonérations fiscales. À Mélanie Éthuin-Disdier (opposition, Front national) qui s'étonnait que les seniors soient évoqués comme la cible

prioritaire pour ces logements, Guy Bricout a indiqué que la majorité des demandes en centre-ville émanent de ce public. Et de citer les trois bailleurs tentés à cette heure d'investir dans le projet : Promocil, Partenord et Access, qui gère déjà à Caudry la résidence-services du Clos du château.

2 Des services et des commerces

Au cœur de cet écoquartier, rythmé par des « parkings mutualisés » et « un jardin public

profitant aux résidents et usagers de l'espace public », 1 500 mètres carrés seront réservés à l'installation de services. « Une crèche, éventuellement, ou des professionnels de santé », d'imaginer Frédéric Bricout. « Ou des professions libérales », renchérit le maire. Sont également prévus « 800 mètres carrés de commerces autour d'une placette publique ».

3 L'écologie en fil rouge
Pour mériter la qualification d'« écoquartier », le

projet prévoit 10 % de logements passifs. « C'est-à-dire qui consomment moins de 15 kilowatts/heure par an et par mètre carré, hors eau chaude et électrique », a détaillé Frédéric Bricout. Au programme également, un dispositif de récupération de l'eau de pluie et « une gestion citoyenne des déchets ». Sur ce projet, a conclu l'élu, « il y a une forte attente des riverains. Ce sera un outil important de mixité sociale et générationnelle, et un outil de construction écologique ». ■

NordSEM, « aménageur du Nord »

Pour son projet d'écoquartier, la mairie de Caudry a retenu comme concessionnaire pour une durée de cinq ans la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) NordSEM. Une émanation du conseil départemental dédiée à « l'aménagement du Nord » et qui « réalise des projets d'aménagement pour les collectivités » (1). Elle a été la seule à répondre favorablement à la consultation relancée en février par le conseil municipal, sur un projet d'écoquartier copieusement remanié vis-à-vis de la copie initiale. Et pour cause : la

première consultation, lancée en mai 2013, n'avait pas abouti, personne n'y ayant répondu. Encombré de sa double casquette, Guy Bricout, maire de Caudry mais aussi vice-président du conseil départemental et à ce titre, membre du conseil d'administration de NordSEM, n'a pas pris part au vote, mardi soir.

Du reste, c'est à l'unanimité que le conseil municipal a confié la concession à NordSEM. ■

(1) Source : interview de la directrice générale de NordSEM, Hélène Bouveau, sur www.lenord.fr.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût prévisionnel de l'opération est de 3 234 000 €. En l'état actuel des choses, avec l'intervention du concessionnaire NordSEM (lire ci-contre), la participation de la commune se monterait à 489 000 €.

Intermarché projetée un « drive »

Tandis qu'un projet naît à l'emplacement de l'ancien supermarché Leclerc, un second émerge du côté d'une autre enseigne caudrésienne de grande distribution. L'information est parvenue à l'ordre du jour du conseil municipal par le biais d'une demande d'acquisition de parcelles. Deux terrains appartenant à la ville et dont les élus ont accepté l'acquisition, pour 65 250 €, par la SCI Catherine, propriétaire de l'Intermarché de la rue de la Gare. Un achat lié à un projet d'extension du magasin, « pour une surface totale après travaux de 3 161 m² », projet qui inclut aussi « la création d'un drive comprenant deux pistes de ravitaillement ». Il devra obtenir l'accord de la commission départementale d'aménagement commercial du Nord. ■